

## Introduction

Laurence Rosier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aad/1321>

DOI : [10.4000/aad.1321](https://doi.org/10.4000/aad.1321)

ISSN : 1565-8961

### Éditeur

Université de Tel-Aviv

### Référence électronique

Laurence Rosier, « Introduction », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 8 | 2012, mis en ligne le 15 avril 2012, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1321> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.1321>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.



*Argumentation & analyse du discours* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Introduction

Laurence Rosier

---

- 1 Au vu de leur importance dans la dynamique sociale des échanges, on ne peut que se réjouir du nombre et de la qualité des travaux consacrés, depuis une vingtaine d'années, à l'insulte/injure<sup>1</sup> et plus largement à la « violence verbale », une catégorie qui peut apparaître « fourre tout » pour certains (Largèche 2011), mais facilement identifiable du point de vue pragmatique et lexical aux yeux de l'institution, et de nature à être contrôlée pénalement (Moise & Auger 2003, 2004 notamment). En témoigne encore, par exemple, une excellente bibliographie en ligne sur le sujet dans le site d'ADARR.<sup>2</sup> De même le site « L'insulte en politique »<sup>3</sup>, qui montre l'enjeu théorique, politique et social qu'il y a à étudier les mécanismes linguistiques, discursifs, pragmatiques, ou encore les contextes historiques et géographiques de ces « réprochés » du discours pourtant si présents dans notre quotidien. Comme le dit Evelyne Languèche, l'une des pionnières en matière de théorie de l'insulte :

Pour peu que l'on y prête attention, il ne se passe pas un jour sans que soit retenue une phrase insultante d'un personnage politique vis-à-vis d'un autre, sans que soient évoqués, parce que le procès a lieu, des propos ayant engendré des plaintes. Et ne parlons pas même des « affaires » qui font la une de toutes les presses confondues pendant plusieurs jours [...] (2011, en ligne).

- 2 Des dictionnaires aux grands quotidiens, des blogues aux vestiaires sportifs, des conversations banales aux échanges plus formalisés, l'insulte fait partie intégrante de nos pratiques sociales et de nos rituels conversationnels.

## 1. Une dynamique sociale du sens

- 3 Pour ma part, j'ai commencé à aborder l'insulte dans le cadre plus général de l'étude de ce que je nomme le lexique clandestin (Rosier & Ernotte 2000) : il s'agissait d'étudier, d'une part, les modalités matérielles de transmission de l'insulte, la circulation clandestine des vocables (selon le principe exclusion sociale = exclusion verbale) ; d'autre part, les conflits idéologiques au cœur même des mots, la double axiologie des termes utilisés comme insultes, en inscrivant ceux-ci dans un processus dynamique de construction sociale du sens et de construction identitaire subie, assignée. Je montrais

ainsi comment des appellatifs institués, officiels, apparemment neutres, pouvaient fonctionner comme insultes (arabe, communiste, paysan) lorsqu'un des programmes de sens se révélaient dominer les autres à un moment donné de l'histoire.

- 4 Ce faisant, j'abordais le terrain des rapports complexes établis entre la mémoire interdiscursive et le contexte de profération de l'insulte<sup>4</sup>, terrain que j'ai continué de labourer. Progressivement, j'ai quitté la clandestinité des appellatifs identitaires pour la mise en spectacle des insultes publiques tandis que la question de l'identité laissait peu à peu sa place à celle de l'*ethos*, l'usage instrumentalisé de l'insulte servant à la mise en scène du locuteur insulteur. Mais, plus encore, l'insulte était pensée dans ses effets, sa réception, sa composante intersubjective (Rosier 2009).
- 5 Je poursuivais cependant mon analyse de la circulation « malgré soi » et du poids sémantique des termes insultants, de l'axiologie négative d'un mot puisque la mémoire du discours, dormante ou non, l'inscrit dans son programme de sens (Rosier 2009). Par ce fait, je reposais la question de la thèse intentionnelle de la charge insultante d'un propos : malgré lui, le locuteur peut donc bien perpétuer une dimension axiologique négative en faisant circuler un mot chargé de son poids historique. Le terme bougnoule est exemplaire de cette « dé-mémoire » lexicale : lors d'une enquête de terrain menée il y a plus de dix ans, nombre d'interviewés disaient utiliser le mot de façon affectueuse, déniaient le noyau sémantique original (bougnoule vient du oulof, signifie noir, et désigne dès le début, de manière péjorative, les indigènes du Sénégal). S'il est vrai que l'analyse de la force perlocutoire de l'insulte (soit sa capacité à blesser) ne doit pas faire oublier ces emplois hypocoristiques<sup>5</sup> ou de solidarité (Lagorgette & Larrivée 2004), si le sens premier peut être opacifié au profit d'un consensus discursif construit dans une interaction, le désamorçage ne parvient jamais à effacer complètement l'axiologie péjorative et raciste d'un terme.
- 6 Il semblait aussi inévitable que le rapport à l'argumentation soit posé. Déjà, la stratégie de la redéfinition du sens d'un terme à des fins persuasives s'articulait à notre conception d'un sens dépassant le cadre cognitif individuel pour celui de la mémoire inévitable des mots circulants. Puisqu'il s'agissait maintenant d'approcher les insultes spectaculaires, en particulier leur médiatisation, le corpus s'orientait vers la masse des discours publics, dont le politique qui entretient des rapports particuliers mais certains avec l'insulte. Actuellement, on ne peut faire l'économie des théories de l'argumentation pour aborder le domaine politique même si l'évidence du lien n'a pas toujours été exploitée dans les approches discursives (Amossy & Koren 2010).

## 2. L'insulte au service de l'argumentation ou vice versa ?

- 7 L'insulte est traditionnellement vue comme une métaphore des rapports sociaux. Intégrée dans cet ensemble plus vaste dénommé violence verbale, elle devient un outil d'analyse des normes et des formes discursives en vigueur dans une société.
- 8 L'argumentation est elle aussi devenue un paradigme de l'analyse des discours sociaux, comme l'écrit en effet Ruth Amossy (2008) :

l'argumentation en langue naturelle apparaît comme une partie intégrante d'un fonctionnement discursif global. Celui-ci doit être exploré dans sa situation de discours, son genre and ses aspects dialogiques, intertextuels et rhétoriques (*ethos* et *pathos*). Cette théorie se fonde sur une définition de l'argumentation empruntée à

la nouvelle rhétorique de Perelman mais élargie – au-delà des discours à visée persuasive – aux discours qui, sans se targuer de persuader, déploient néanmoins une « dimension argumentative » qui contribue à faire voir le réel d'une certaine façon (en ligne).

- 9 Or, on a coutume d'opposer l'insulte à l'argumentation : une citation anonyme connue perpétue l'idée que « l'insulte est souvent l'argument final de celui qui ne trouve plus rien à dire... ». La formulation est équivoque puisqu'elle assimile en partie l'insulte à un argument. L'approche en continuum de l'insulte comme une montée en tension vers une violence non plus symbolique mais physique pourrait trouver ses origines dans l'échange argumenté, où l'insulte représenterait un basculement, un palier irréversible vers un durcissement irréductible des positions de locuteurs devenus adversaires, vers une conflictualité pouvant dégénérer en « sport de combat ».
- 10 Les questions que pose ce numéro tournent autour de la relation au premier abord problématique entre insulte, violence verbale et argumentation. Et tout d'abord : l'insulte peut-elle être considérée comme faisant partie intégrante d'une argumentation ? Quel lien entretient-elle avec la polémique, traditionnellement accusée d'avoir recours à l'attaque verbale ? Par ailleurs, les stratégies argumentatives légitimeraient-elles, dans certaines situations à préciser, le recours à l'outrance langagière ? Dans ce cas, l'argumentation serait-elle une condition de dicibilité de la violence verbale en général sur la place publique, en particulier politique ? On peut se demander s'il faut opposer ces stratégies, comme le faisait Schopenhauer (voir la citation dans Meunier & Rosier, dans le présent numéro), bien que celui-ci considère l'insulte comme une autre manière de convaincre, ou revendiquer comme Alain Badiou (cité dans la contribution d'Oger) un droit à l'insulte ? En bref, quels sont les liens entre rhétorique, argumentation et violence ? « Bien sûr, le langage et l'argumentation constituent pour l'homme l'alternative à la force brutale. Mais le talent oratoire peut aussi être une pression, une violence exercée sur le plus faible », écrivait Emmanuelle Danblon dans son essai *Argumenter en démocratie* (2004 : 7). Si dans toute argumentation il y a confrontation, on peut soutenir que la violence (verbale) est aux prémisses de toute situation d'argumentation comme un danger potentiel selon la situation, les rapports entre les protagonistes, l'actualité, les enjeux et l'implication émotionnelle face aux éléments du débat.
- 11 Puisque tout discours ne vise pas nécessairement à convaincre ou à persuader, il faut d'abord envisager les différentes formes de l'insulte (de la plus « policée » à la plus explicite, soit la plus « brute ») selon les genres de discours où elle s'exerce, voire selon les genres de discours qui lui accordent une place non négligeable ou ceux où la violence est en quelque sorte constitutive. On connaît par exemple une certaine tradition littéraire autour de l'invective, où se mêlent obscénité, provocation, grossièreté. La polémique, art oratoire depuis l'Antiquité, recourt volontiers à l'insulte. La célèbre étude de Marc Angenot sur *La parole pamphlétaire* (1982) montrait que celle-ci était violente, agressive, incisive, se voulant par ailleurs insistante à la fois sur sa fonction et ses postulats idéologiques ambigus, tout comme sa violence et la maîtrise verbale qu'elle suppose. L'insulte est dès lors bien intégrée dans un processus discursif qui se veut une arme politique.

### 3. L'insulte, un genre politique ?

- 12 Le linguiste et historien de la langue Ferdinand Brunot (1939) a abondamment décrit l'intense circulation sociale et médiatisée des gros mots et des argots durant la période révolutionnaire française : dans la rhétorique politique de l'époque, on trempe la plume dans le vitriol et le purin, mêlant l'obscène et l'insulte. Brunot relève le « style forcené », où s'échangent les coquins et les scélérats. L'ordurier devient un genre politique, qu'on soit d'ailleurs révolutionnaire ou royaliste et l'on peut même parler d'une théorie de la grossièreté nécessaire, comme l'affirme Camille Desmoulins : « il n'y a pas à barguigner [...] il faut opter entre la mollesse des formes polies et correctes et l'injure ordurière » (citée par Brunot : 168) avant de poursuivre : « j'aime [...] mieux qu'on dénonce à tort et à travers, j'ai presque dit qu'on calomnie, même, comme le Père Duchesne, mais avec cette énergie qui caractérise les âmes fortes et d'une trempe républicaine » (*ibid.*). C'est la même période qu'étudie Roselyne Koren (1991) qui montre comment le débat public révolutionnaire pouvait constamment dévaloriser l'adversaire par une rhétorique de la terreur légitimée.
- 13 Faisons un bond dans le temps et puisons un autre exemple de la libre circulation de cette violence verbale outrancière et extrême, celui des radios dites de confrontations ou *trash radio* qu'a bien étudiées l'une des participantes à ce numéro, la sociolinguiste Diane Vincent (2008). Ces radios ont mis au point une stratégie interactionnelle de dénigrement de tiers reposant sur des compétences stylistiques et rhétoriques : les animateurs peuvent ainsi tenir sur les ondes publiques des propos méprisants, obscènes, virulents, choquants, qui rejoignent les discours racistes, sexistes et d'incitation à la haine. Ils le font au nom du divertissement et revendiquent, au nom de la liberté d'expression, une tradition burlesque ou carnavalesque qui désamorcerait la violence des propos tenus. Ils arguent également d'une spontanéité des propos dont les analystes de discours ont montré au contraire, par l'étude précise des procédés rhétoriques utilisés, l'anticipation et la construction.
- 14 Les normes sociales et culturelles permettent donc à certaines formes de grossièretés et de violences verbales de circuler dans la société. Mais plus encore : l'insulte peut aussi devenir une marque de distinction langagière et d'héroïsme rhétorique. C'est, à mon sens, cette dimension qui confère à l'insulte un rôle dans l'argumentation, celle-ci se réduisant alors à sa dimension polémique dans des contextes polarisés (comme la période de la Révolution française). Cette légitimité « argumentative » de l'insulte sera également accrue par un paradigme important, celui de l'insulte comme marqueur de maîtrise langagière, point sur lequel je m'attarde quelque peu et qui se trouve illustré dans ma contribution avec Deborah Meunier.

### 4. L'insulte comme maîtrise de la langue

- 15 Les défenseurs du bon français n'ont cessé de défendre une pureté du langage qui passe bien entendu par la maîtrise de normes et un conservatisme doublée d'un important scepticisme à l'égard de toute innovation. Mais cette défense ne dédaigne pas un certain art de la verdeur et de la transparence idéologique que permettrait l'insulte, celle-ci illustrant une bonne maîtrise des normes du discours : bien insulter, c'est faire montre d'un savoir langagier (connaître du vocabulaire), rhétorique (clouer le bec de l'adversaire, faire mouche) et pragmatique (insulter au bon moment et à bon escient).

Le chroniqueur et essayiste Pierre Merle, auteur de nombreux ouvrages sur la langue française à tendance puriste, fustige le « politiquement correct » et regrette l'effet défoulant de l'insulte (2002). Dans les approches renouvelées du pamphlet, on voit que la « parole vitupérative » s'appuie sur le « dire vrai » et l'impossible nostalgie d'une parole authentique et transparente. Ce souci de la transparence politique rejoint celui de la clarté et de l'idéologie du mot juste (supposé monosémique et fondé sur un rapport univoque entre la langue et le monde). L'insulte apparaît alors comme un procédé rhétorique, dans un contexte en tension, qui rompt avec une politesse verbale sentie non comme une convenance sociale mais comme un procédé de dissimulation et de manipulation. Mieux encore, elle peut être « une insolence » au sens où l'entend Michel Meyer (1998), salvatrice et bienvenue, dans une société policée.

- 16 Sur un mode plus ludique, mais qui révèle autant la considération sociale dont bénéficie un certain art de l'insulte, on citera les ouvrages de l'écrivain Jean-Louis Fournier comme *Je vais t'apprendre la politesse petit con* (1998) et *Mouchons nos morveux* (2001) : parodiant les célèbres manuels de convenances, de bonnes manières et d'éducation, il répond clairement à la question « A-t-on le droit d'insulter ses enfants ? » : Oui ça détend. N'hésitez pas à les traiter de petits cons, même quand ils sont grands. Mais à distance » (2001 : 33) et de donner une liste de mots prêts à servir : rat d'égout, minus, cancrelat, pisseuse, têtard, bon à rien... Et que dire de cette invite, à l'occasion de la réédition du célèbre *Dictionnaire des injures* d'Edouard (1967), recueillie dans le magazine *Lire* : « L'injure est saine, hygiénique, et participe d'un certain esprit civique dans la mesure où, on le sait, les mots pallient les coups [...] Injurions-nous, sacré nom de Dieu de bon dieu, et le monde tournera plus rond. »
- 17 On trouve inversées les valeurs du bon usage dans un cadre largement épictétique où se retrouvent l'éloge, la malédiction, le blasphème, la diffamation. Le caractère carnavalesque de l'insulte est souligné. Le clivage sociologique fondé sur l'articulation entre classe sociale et retenue langagière se brouille : l'insulte s'écarte de la grossièreté puisque bien maniée, elle est un signe de distinction. Cependant, tout le monde ne peut se permettre cet usage sans prendre le risque de retomber dans le brutal, l'impoli, le mal dégrossi, la rustre : il faut en plus être doté d'un talent rhétorique. C'est ce que j'ai appelé l'effet Cyrano pour désigner à la fois un locuteur-insulteur héros rhéteur et rendre compte de la dimension théâtrale de l'insulte. Dans une théorie des effets, qu'on le nomme auditoire, instance tierce ou tiers-écoutant, il y a toujours une écoute et une publicité de l'insulte qui a sa propre scénographie spectaculaire inscrite dans son programme de sens. J'ai déjà parlé de la diffusion et de la propagation médiatique des phrases insultantes ; je rappelle également les joutes d'insultes largement étudiées par la sociolinguistique et l'anthropologie, qui insistent sur sa dimension rituelle et la mise en scène des affects sociaux qu'elle permet ; je mets enfin au cœur de l'appréhension sociale de la violence verbale cette légitimation de l'insulte par la capacité rhétorique du locuteur et par des normes et règles implicites ou explicites propres à des communautés discursives et à des genres de discours.
- 18 Les contributions du présent numéro illustrent les questionnements et pistes de réflexion qui précèdent, entre théories et pratiques. Elles ont à cœur de poser la question de la construction dynamique du sens dans des corpus très contrastés, à la fois dans le temps et dans l'espace. Elles montrent les fonctions (esthétique, rhétorique, politique, etc.) de l'insulte dans des productions discursives marquées par des interactions ou des modes de communication sociales spécifiques. J'ai choisi

d'organiser les contributions comme suit : d'abord j'ai privilégié celles qui entendaient faire un bilan large de la place de l'insulte dans la société et de ses liens généraux avec des pratiques spécifiques de discours : la polémique (Oger), la diffamation (Lagorgette), la persuasion (Vincent). Ensuite, je suis naturellement passée aux contributions qui se focalisaient sur des corpus particuliers pour montrer en quoi l'insulte, pour les diverses raisons exposées plus haut (maîtrise rhétorique par exemple), fait partie d'une forme d'argumentation liée à des genres de discours spécifiques : polémique religieuse (Mellet), polémique et discussions sur la toile (Moïse), polarisation et politique (Orkibi), polarisation et normes langagières (Meunier et Rosier).

- 19 Le texte de Claire Oger cadre de façon large les conditions de légitimation de la violence verbale comme forme licite de l'adresse à autrui, tout en montrant l'irréductibilité de son caractère intolérable selon certains champs, comme le sexisme en politique par exemple. Il y a bien une évolution des modèles normatifs qui trouvent en la ritualisation actuelle de l'insulte une sorte de syncrétisme entre une société valorisant un modèle agonistique (défendre ses positions de façon argumentée) et une société favorisant un modèle oratoire fondé sur l'expression des émotions et des passions. L'auteure illustre son propos par un corpus spécifique constitué de polémiques médiatisées d'une part, et d'ouvrages de femmes politiques dénonçant le recours à l'insulte comme violence sexiste d'autre part.
- 20 C'est également un cadrage que propose Dominique Lagorgette, qui revisite, d'un point de vue terminologique d'abord, les approches linguistiques et juridiques de l'insulte/injure et de ses multiples avatars. Ensuite, pointant plus particulièrement les rapports entre diffamation et injure elle pose une question cruciale : peut-il y avoir une vérité de l'injure ? Conçue comme un point de vue ou une expression personnelle, l'injure ne peut être niée alors qu'une diffamation peut être déconstruite par des preuves. Mais les cas concrets subvertissent ces frontières juridiques abstraites. Et les relais médiatiques de ces « affaires d'Etats » en matière d'insultes tiennent un discours non seulement sur les faits et les mots mais aussi sur la manière dont les positions vont être argumentées pour décider du caractère injurieux ou diffamatoire de tel ou tel propos.
- 21 C'est le lien entre l'insulte et la persuasion que questionne Diane Vincent, et plus particulièrement les relations persuadeur/persuadé et insulteur/insulté. La dimension foncièrement émotive de l'insulte s'articule aux rôles de l'*ethos* et du *pathos* dans l'argumentation. De quoi veut-on persuader celui qu'on insulte ? Certainement pas qu'il est con en le traitant de con. Mais peut-être à le disqualifier, à écorner l'image qu'il a de lui, d'autant plus si cette insulte est produite devant témoins. Le corpus étudié est issu de la toile et présente des extraits de sites d'évaluation de professionnels qui illustrent particulièrement bien la thèse de l'auteure : les actes de disqualification, qui sont des insultes, se situent sur le double axe du faire haïr/faire agir, et jouent sur le double tableau de l'émotion et de l'argumentation.
- 22 Les contributions suivantes se centrent plus précisément sur des corpus spécifiques, allant des écrits historiques aux nouveaux modes de communication sur Internet, rendant toute sa place à la question de la mémoire versus le contexte des énoncés insultants, de la pérennité, de l'efficace de leur charge axiologique.
- 23 Caroline Mellet nous plonge dans l'histoire d'une construction discursive spécifique aux polémiques des guerres de religion (1560-1600) : en effet, liée à l'eucharistie, l'image culinaire, le motif de la « marmite », est fondamental dans le cadre des écrits entre catholiques et réformés et se trouve au carrefour de traditions scripturaires,

littéraires, populaires et picturales. L'historicité de l'insulte et sa fonction argumentative sont au service de tensions confessionnelles particulièrement fortes dans l'Europe du 16<sup>e</sup> siècle.

- 24 Claudine Moïse se penche sur les argumentations polémiques dans des listes de discussion, à partir d'une réflexion générale sur les mécanismes de violence verbale dans des interactions différenciées. En quoi l'argumentation se met-elle au service d'une violence verbale indirecte ? Pourquoi les discussions par Internet sont-elles propices à ce « genre menaçant » ? À partir d'échanges de courriels entre les mêmes membres d'une filière d'un département au sein d'une université française sur le corrigé d'un examen, elle montre comment les conditions d'interaction, le contexte de non-coopération rendent structurellement agressifs des échanges dans lesquels les locuteurs essaient de sauvegarder leur face ou de construire des *ethè* positifs (même s'il s'agit de celui de victime).
- 25 Eithan Orkibi s'est attaqué à un morceau de choix : les rapports entre le pouvoir, les modes de contestation et l'insulte dans le contexte de la France de Sarkozy. Il part d'un « désir d'injure » que susciterait le chef de l'Etat (mais n'est-ce pas le lot de tout responsable politique de premier plan ?) et passe au crible de l'analyse différents dispositifs et genres (affiches, blogues, chansons, graffitis) qui ont pris Nicolas Sarkozy comme cible politique. Le mouvement anti-sarkozyste y apparaît comme une véritable industrie d'insultes (par diabolisation, ridiculisation, obscénité, etc.) fondée sur la polarisation, stratégie rhétorique qui vise à la (re)catégorisation, base même du processus discursif de l'insulte. Celle-ci se veut dès lors fédératrice par la désignation et le partage d'un ennemi commun mais produit un effet paradoxal : le mouvement qui s'ancre dans la gauche politique (là où il voudrait fédérer) apparaît davantage rassembleur sur un plan plus large, sans idéologie commune : qui trop insulte mal étreint ?
- 26 Ce recours à la polarisation, on le retrouve dans la dernière contribution, celle de Laurence Rosier et Deborah Meunier sur les dénominations insultantes des groupes de Facebook à l'égard des locuteurs ne maîtrisant pas la norme grammaticale. Partant d'un aspect ludique puisqu'ils sont généralement à vocation humoristique, ces groupes se révèlent finalement d'une violence verbale extrême. Nul besoin d'argumenter ici pour défendre une *doxa* déjà polarisée (les locuteurs censeurs contre les locuteurs fauteurs qui n'ont le droit ni à la parole ni à l'écrit) : personne ne peut remettre en question l'utilité de la maîtrise de la langue en société. L'argumentation est alors réduite *a minima* au profit de l'émotion. La violence de ces groupes ne trouve sans doute son fondement que dans ce qu'ils ressentent comme un outrage à la langue, auquel ils répondent par des propos eux-mêmes outrageants.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Amossy, Ruth. 2008. « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », en ligne <http://aad.revues.org/200>

- Amossy, Ruth Roselyne Koren. 2010. « Argumentation et discours politique ». *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 17 décembre 2012, consulté le 20 mars 2012. URL : <http://mots.revues.org/19843>
- Angenot, Marc. 1982. *La parole pamphlétaire*. Typologie des discours modernes, Paris, Payot.
- Brunot, Ferdinand. 1939. *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome X : « La langue classique dans la tourmente » (Paris : Colin)
- Danblon, Emmanuelle. 2004. *Argumenter en démocratie* (Bruxelles : Labor, coll. Quartiers Libres)
- « De la violence verbale, pour une sociolinguistique des discours et des interactions »  
(en ligne <http://bearfrac.free.fr/ViolVerbCMLF007.pdf>)
- Edouard, Robert. 1967. *Dictionnaire des injures précédé d'un petit traité d'injurologie* (Paris : Tchou)
- Edouard, Robert & Michel Carassou. 1979, 1983. *Traité d'injurologie* (Paris : 10/18)
- Fournier, Jean-Louis. 1998. *Je vais t'apprendre la politesse petit con* (Paris : Le livre de poche)
- Fournier, Jean-Louis. 2001. *Mouchons nos morveux* (Paris : Le livre de poche)
- Koren, Roselyne. 1991. « Violence verbale et argumentation dans la presse révolutionnaire et contre-révolutionnaire », *Presse d'élite. Presse populaire et propagande pendant la Révolution française* (Oxford : Voltaire Foundation)
- Lagorgette, Dominique & Pierre Larrivée. 2004. « Interprétation des insultes et relations de solidarité », *Langue française* 144, 83-104
- Larguèche, Evelyne. 2011. « Et si l'injure ne se racontait pas ? » en ligne : <http://www.cairn.info/revue-l-homme-2011-2-page-355.htm>
- Merle, Pierre 2002. *Précis de français précieux au XX<sup>e</sup> siècle*, (Bruxelles : La Renaissance du livre)
- Meyer, Michel. 1998. *De l'insolence: essai sur la morale et le politique* (Paris : Librairie générale française)
- Moïse, Claudine et al. 2008. « De la violence verbale, pour une sociolinguistique des discours et des interactions »  
(en ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00553728>)
- Paveau, Marie Anne & Laurence Rosier. 2008. *La langue française. Passions et polémiques* (Paris : Vuibert)
- Rosier, Laurence (2009 [2006]), *Petit traité de l'insulte* (Bruxelles : Labor)
- Rosier, Laurence & Philippe Ernotte. 2004. « L'ontotype ; une catégorie pertinente pour classer les insultes ? » *Langue française* 144, *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, 35-48
- Rosier, Laurence & Philippe Ernotte. 2000. *Le lexique clandestin. La dynamique sociale des insultes et appellatifs à Bruxelles* (Bruxelles : Duculot coll. Français et Société 12)
- VincentDiane, MartyLaforest& OlivierTurbide. 2008.« Pour un modèle d'analyse fonctionnel du discours d'opposition : le cas de la *trash radio* », Moïse, Claudine, Nathalie Auger, Béatrice Fracchiolla & Christina Schultz-Romain (éds), *La violence verbale. Espaces politiques et médiatiques*, 2 vol. (Paris : L'Harmattan), 1 : 81-108

## NOTES

1. Dans le cadre de cette introduction, je choisis de ne pas distinguer les deux termes. Je laisse aux contributeurs leurs choix terminologiques.
  2. <http://www.tau.ac.il/~adarr/index.files/bibliographies/violence.html>.
  3. [http://passerelle.u-bourgogne.fr/publications/atip\\_insulte/](http://passerelle.u-bourgogne.fr/publications/atip_insulte/).
  4. Ces rapports sont complexes notamment du point de vue de la loi : doit-on partir du fait que la mémoire des mots (en particulier la mémoire raciste, coloniale, historique) est inscrite une fois pour toute dans leur programme de sens ou que la dé-mémoire fait son œuvre en permettant à un mot de redevenir « vierge » sémantiquement ? C'est un débat extrêmement actuel et une réflexion que je mène avec des juristes. Voir l'exemple de bougnoule juste après.
  5. C'est-à-dire qu'elles perdent leur charge violente au profit d'une connivence , ou à tout le moins d'une négociation assumée entre les protagonistes.
- 

## AUTEUR

**LAURENCE ROSIER**

Université Libre de Bruxelles, Centre de linguistique LADISCO